

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)  
**SEANCE DU 1er Mars 2024**

*Nombre de conseillers :*      en exercice : 10      présents : 08      votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre le premier Mars, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire par Intérim

Date de convocation du conseil municipal : 23 Février 2024

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mr ABIAN Vincent, Mr PENOT Dominique, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PINET Franck, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr CZAPNIK Marc

Absent excusé :

Absent non excusé : Mr AUZANNE Didier

Procuration :

A été élu secrétaire de séance : Mr TALABAZA Christian

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 25 Janvier 2024
- ❖ Ecole => Préparation de la rentrée scolaire 2024-2025
- ❖ Personnel communal => Mise à disposition de service
- ❖ Situation du personnel en temps de travail annualisé
- ❖ Travaux : Point sur travaux projetés en 2024
- ❖ Préparation budget 2024
- ❖ SDIC 23 Commune de Fransèches
- ❖ Rapport sur l'eau Année 2023
- ❖ Demande achat chemin rural à CHANTELOUBE
- ❖
- ❖ Questions diverses
- ❖

**1) Approbation du PV du 21.1.23 :**

Le Conseil Municipal accepte le PV à l'unanimité.

**2) Ecole => Préparation de la rentrée scolaire 2024 –2025 et mise à disposition de service**

Le Maire par Intérim signale que la commune a été officiellement avertie d'une création de poste à la rentrée de septembre 2024. Il sera de ce fait nécessaire de créer un poste d'ATSEM – garderie – entretien des locaux sur un temps de travail annualisé. Un temps de travail entre 26 et 28 heures hebdomadaire semble nécessaire

chiffre qu'il faudra affiner. Le coût global est estimé à environ 30.000€ par an. Un courrier sera adressé aux parents pour qu'ils précisent leur engagement et leurs besoins (cantine, garderie et transport scolaire...). Ces propositions qui seront précisées lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

### **3) Personnel Communal => situation du personnel en temps de travail annualisé**

- a) Il convient de préciser la manière de prendre en compte la situation des agents en temps de travail annualisé en cas de congés maladie :
- Soit une prise en compte en fonction du temps réel de travail
  - Soit une prise en compte au forfait (temps de travail par jour).

Le Conseil municipal propose qu'il en soit discuté avec l'agent concerné.

- b) Mise à disposition de service (auprès du syndicat des eaux). Avis favorable du CST, le conseil municipal approuve officiellement la convention.

### **4) Travaux => Point sur travaux projetés en 2024**

Ecole => Réfection de la toiture => demande un devis initial et complémentaire à l'entreprise Martinet.

Ecole => Réparation pignon à l'école demande de DETR 2024.

Ecole => En autres bâtiments : sont évoqués les travaux d'isolation à 1euro.

### **5) Préparation Budget 2024**

Compte administratif : Les dépenses et les recettes de l'année 2023 sont étudiées. Il y a concordance avec le compte de gestion. L'excédent de fonctionnement est de l'ordre de 140.000€. Le vote aura lieu lors d'une prochaine séance. Les propositions pour le budget 2024 tiendront compte du dépenses réelles de 2023 et seront ajustées en fonction des situations nouvelles.

En investissement l'excédent 2023 est de l'ordre de 100.000€. Il n'y a pas besoin de prélever sur le fonctionnement pour équilibrer les comptes 2023. Les projets ont fait l'objet d'une étude lors de la séance précédente.

### **6) SDIC 23 Commune de Fransèches**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'intégration de la Commune de FRANSECHES à la SDIC 23. Avis favorable.

### **7) Rapport sur l'eau pour l'année 2023**

Lecture par le Vice-Président du Rapport : mise en évidence notamment des travaux réalisés et des difficultés liées aux arrêtés limitant l'usage de l'eau du fait de la sécheresse.

### **8) Demande achat chemin rural à CHANTELOUBE**

Monsieur le Maire par intérim fait part une demande d'achat d'un chemin rural à CHANTELOUBE. Le Conseil municipal donne son accord de principe. Il sera demandé à l'acquéreur de faire un courrier à la Mairie de demande d'achat et que tous les frais (géomètre, enquête publique, notaire et tarif du chemin à un euro le mètre carré) seront à sa charge.

### **9) Questions diverses**

a) L'entreprise BERNARD devrait s'occuper de la maison en face de la Chapelle de Forges.

b) Le samedi 9 mars aura lieu à une commémoration en hommage à Jean Louis LAVERDANT, un arbre sera planté au monument aux morts.

c) Maison MOLINIER à Châtre : voir avec le notaire pour la procédure

d) La permanence du bureau de vote du 10 mars 2024 est établie.

e) Un courrier sera envoyé à l'ancienne maison PENOT au petit DRABLET au sujet de l'entretien des terrains.

.

f) La reprise de Yann RENCK pour le camping démarrera à partir du 1<sup>er</sup> avril

g) L'affaire de la Boucherie – liquidateur est nommé.

Aucune date n'est fixée à ce jour. Le lancement d'annonces pour la reprise est envisagé.

La séance est levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance  
Christian TALABAZA

Le Maire par Intérim  
Jean-Claude DUGENEST.

NOM Prénom	Signature
DUGENEST Jean-Claude	
ABIAN Vincent	
COLAS Chantal	
PENOT Dominique	
CHAMBELLANT Nicolas	
CHEVALLIER Bruno	
CZAPNIK Marc	
PINET Franck	
TABALAZA Christian	
AUZANNE Didier	